



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION
Séance du 19 décembre 2025
Date de convocation : 3 décembre 2025**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	10	10

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 décembre, à 10h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S.
Monsieur Thierry VOISIN a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
19/12/2025_04	Actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Marie-Edith PERAL, Alexandre REYNAL, Marie-Pierre SADOURNY, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Marc BIANCHINI, Raymond LEMORT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Dominique ANDRAULT, Nicolas GARCIA, Georges GUARDIA, Françoise ORTEGA, Raymond PLA, Josette PUJOL.

Vu la délibération n°25/06/19-10 du 25 juin 2019 relative à l'opération de construction d'une nouvelle cuisine centrale à Millas ;

Vu la délibération n° 13/10/20-06 du 13 octobre 2020 relative au plan de financement de l'opération susvisée ;

Vu la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales n°SP20201019R_2 du 19 octobre 2020 relative la participation financière du département à l'opération susvisée ;

Vu la délibération n°12/02/21-06 relative au vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale de Millas 2 ;

Vu la délibération n° 19/07/22-06 relative à la validation de la phase APD de l'opération cuisine centrale Millas 2

Vu la délibération n° 04/04/24-05 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Vu la délibération n° 03/04/25-05 relative à l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Considérant qu'à ce jour suite à la réception de travaux préalable, des réserves ont été émises.

Considérant que le calendrier de réalisation doit être revu afin de permettre leurs levées.

Le Président propose d'actualiser l'AP/CP pour cette opération comme ci-dessous :

AP 2021-02 / Opération budgétaire n°11		
Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	MONTANT AP
13 122 939,22	154 032,78	13 276 972,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiements (AP/CP) tels qu'indiqués ci-dessus ;
- Autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits sus indiqués.

Ainsi fait et délibéré à Thuir, les jours mois et an que dessus.

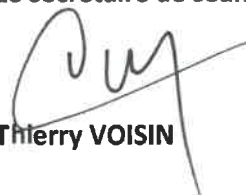
Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Thierry VOISIN



La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.